

ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE POUR LES SCRUTINS DU 13 JUILLET 2021

Décision n°21-GL-714

LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-1 à L. 712-6, L. 719-1, L. 719-2 et L.762-1 adaptés à l'article L. 777-1 et ses articles D. 719-1 à D. 719-40 adaptés à l'article D. 774-2 ;

Vu les statuts de l'Université de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération 43 Bis-17 du conseil d'administration en date du 21 juillet 2017 portant élection de Gaël Lagadec à la présidence de l'Université de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 1er juin 2021.

Vu la décision 21-GL-650 portant organisation des élections des membres du conseil d'administration et du conseil académique de l'Université de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la décision 21-GL-681 portant organisation des élections des représentants des usagers aux assemblées générales des départements de formation de l'Université de la Nouvelle-Calédonie et au conseil de l'école doctorale du Pacifique ;

DÉCIDE

Article 1 : Composition des bureaux de vote

Les personnes dont les noms suivent sont nommées aux fonctions suivantes :

| Bureau de vote | Scrutins concernés | |
|------------------------|--|--|
| Campus de Nouville – | Collèges des personnels pour le CA, la | Présidente : Laurence DÉPOND |
| Amphi Agniel | CFVU et la CR | Assesseures : Myren CARRÈRE-GÉE, Christine |
| | | NEYRAT, Sandrine HENRIOT |
| Campus de Nouville – | Collèges des usagers pour le CA, la CFVU | Président : Mathieu VILES |
| Hall d'accueil UNC | et la CR, pour les départements DEG, | Assesseurs: Laurence CAUSSE, Melody |
| | LLSH et S&T, ainsi que pour l'Ecole | CASTEX, Théophile IJEZIE |
| | Doctorale | |
| Campus de Baco – Salle | Collèges des usagers pour le CA et la | Présidente : Laisa RO'I |
| des professeurs | CFVU, ainsi que les départements LLSH et | Assesseures : Gladys WENEHOUA, Amélie |
| | DEG | CHUNG |

Article 2 : Publicité du scrutin

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans le hall de l'administration et sur le site internet de l'université, ainsi que dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

Article 3: Exécution

La directrice générale des services de l'Université de la Nouvelle-Calédonie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Nouvelle-Calcing Mouméa, le 9 juillet 2021

Gael LAGADEC